

ESTA

DECLARATION – AUTORISATION DE VOYAGE AUX USA – A CONSERVER

(Document actualisé en septembre 2023, informations sous réserve de modification de la procédure par les autorités américaines.)

L'ESTA est une autorisation de voyage électronique que chaque voyageur se rendant aux États-Unis et bénéficiant du programme d'exemption de visa doit obtenir avant d'embarquer à bord d'un avion ou d'un bateau à destination des États-Unis. Cette autorisation est obligatoire depuis le 12 janvier 2009 et **coûte actuellement \$21.**

Les ressortissants français qui souhaitent se rendre aux États-Unis doivent présenter un **passport biométrique valide**.

Un passeport est dit « valide » quand sa date d'expiration est supérieure à la date de retour du voyage.

NB : Pour tout enfant de nationalité autre que française, les parents devront se renseigner auprès du consulat des USA sur les documents nécessaires à l'entrée dans ce pays. La liste des pays permettant d'entrer avec un ESTA est sur le site officiel.

Les demandes d'ESTA peuvent être effectuées à n'importe quel moment avant le départ. Une fois cette demande approuvée, l'autorisation reste valable pour une ou plusieurs entrées aux États-Unis **pendant une durée de deux ans ou jusqu'à l'expiration du passeport du demandeur**. Ceux qui ont déjà rempli un formulaire à l'occasion d'un voyage outre-Atlantique peuvent donc le mettre à jour sans faire de nouvelle demande.

Attention même approuvée une demande peut parfois être annulée, nous vous conseillons de vérifier régulièrement le statut de votre demande, en particulier dans les jours précédant le départ.

PROCEDURE A SUIVRE :

Aller uniquement sur le site officiel de l'ambassade des Etats-Unis : <https://esta.cbp.dhs.gov/esta/>

- Sélectionner le français comme langue dans le cadre en haut à droite.

Terre des Langues ne saurait être tenu responsable de la non présentation des documents conformes ou de l'utilisation d'un site non officiel.

Sur le site ESTA

Cliquer sur **CREER UNE NOUVELLE DEMANDE**, puis sur **DEMANDE INDIVIDUELLE** ensuite sur **CONFIRMER ET CONTINUER**.

Etape 1 : Saisir les données du demandeur

Importez une photo de votre passeport en le téléchargeant sur le bouton bleu **TELECHARGER VOTRE PASSEPORT**.

Remplir les premières zones au nom de la personne qui voyage : **Nom de famille***, **Prénom**, **Numéro de passeport***, **Pays de délivrance**, **Date de délivrance**, **Date d'expiration**, **Pays de la citoyenneté/nationalité**, **Sexe**, **Date de naissance**, **Ville de naissance**, **Pays de naissance**.

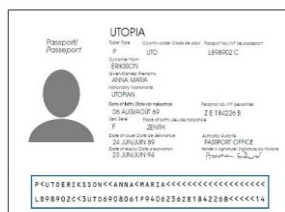
***NB :** Dans le champ **Nom de famille**, tapez votre nom de famille tel qu'il figure en bas de votre passeport (dans le cadre sur l'exemple ci-contre). Ne mettez aucun accent.

***NB 2 :** Le numéro de passeport se compose de **2 chiffres, 2 lettres** et **5 chiffres** pour les passeports français à l'heure de l'impression de ce document. En cas de questions, nous contacter.

Descendre et remplir :

Êtes-vous à présent citoyen ou ressortissant d'un autre pays ? Cliquez sur **Non**.

Avez-vous été citoyen ou ressortissant d'un autre pays ? Cliquer sur **Non**.



Indiquer votre adresse e-mail une première fois puis une seconde fois dans confirmer l'adresse électronique. Cliquez sur le bouton bleu **SUIVANTE**.

Vous allez ensuite recevoir un code à 4 chiffres sur la boîte mail renseignée. Il vous faudra le rentrer sur le site. (Il se peut que l'e-mail contenant le code ait été envoyé dans votre boîte spam ou dans courrier indésirable, pensez à vérifier si vous ne recevez pas le code après quelques minutes)

Êtes-vous connus sous d'autres noms ou pseudonymes ? Cliquez sur **Non**.

Un passeport ou une carte nationale d'identité vous ont-ils déjà été délivrés par un autre pays pour voyager ? Choisir **Non** sauf si vous avez plusieurs nationalités et plusieurs passeports.

Puis passez à la zone suivante. Indiquez vos coordonnées. Indiquez toujours les numéros de téléphone sans le 0 du début.

Passez Médias sociaux.

Êtes-vous membre du programme CBP Global Entry/NEXUS/SENTRI ? Choisir **Non**.

Remplissez les informations sur vos parents.

Renseignements sur l'emploi :

Avez-vous un employeur présent ou ancien ? Choisir **non**.

Cliquez sur **SUIVANTE**.

Etape 2 : Saisir les informations du voyage

Votre voyage aux Etats-Unis est-il un transit vers un autre pays ? Sélectionner **Non**.

- **RENSEIGNEMENTS SUR LE POINT DE CONTACT AUX ETATS-UNIS** – Si au moment de la demande vous n'avez pas encore reçu les coordonnées de la famille d'accueil américaine, vous pouvez indiquer **UNKNOWN** (inconnu) dans toutes les rubriques **obligatoires** et saisir des zéros pour le **numéro de téléphone** (0000000000).

RENSEIGNEMENTS SUR LE POINT DE CONTACT AUX ETATS-UNIS

Validation de l'adresse : Ville OU État invalide.
☒ Cochez cette case pour certifier que cette adresse est valide.*

Nom *	?	Accueil Adresse Ligne 1 *	?
UNKNOWN		UNKNOWN	
Accueil Adresse Ligne 2	?	Numéro d'appartement	?
Ville *	?		
UNKNOWN			
État *	?	Code pays + numéro *	?
UNKNOWN		UNITED STATES (USA) (+1)	
		0000000000	

- **ADRESSE AUX ETATS-UNIS** – Cette réponse n'est pas obligatoire. Si vous n'avez pas encore reçu l'adresse de la famille, laissez en blanc.

Votre Adresse Pendant son Séjour aux États-Unis est-elle identique à l'Adresse de Point de Contact Américain indiquée ci-dessus? Cliquez **non**.

- **INFORMATIONS SUR LES CONTACTS D'URGENCE** – Vous pouvez indiquer les coordonnées des parents en France.

Cliquez sur **SUIVANTE**. Si vous n'avez pas les coordonnées de votre famille d'accueil et que vous avez indiqué **UNKNOWN** dans les zones mentionnées plus haut, le système est tel qu'il va vous demander de **recommencer sans doute deux fois**. Cliquez alors sur **SUIVANTE jusqu'à ce qu'apparaisse**

☐ **Cochez cette case pour certifier que cette adresse est valide.***

Cochez la case puis Cliquez sur **SUIVANTE**.

Etape 3 : Questions sur l'admissibilité

Sélectionner **Non**, sauf dans les cas de maladies si le jeune souffre actuellement de l'une des maladies indiquées.

RENONCIATION AUX DROITS : Cocher la case dans **CERTIFICATION**.

Cliquer sur **SUIVANTE**.

Etape 4 : Revoir la demande

Contrôler les informations données précédemment. Soyez extrêmement vigilant sur les erreurs de d'inattention ou de typographie

Cliquer sur **CONFIRMER ET CONTINUER** pour **chacune des 4 étapes**.

Etape 5 : Procéder au paiement

Surtout, faire **une copie du document indiquant le numéro de la demande** qui apparaît après validation du paiement.

L'ESTA n'est **pas automatiquement transmis**. Retourner sur le site de l'ambassade ensuite et demander l'ESTA en indiquant ce numéro.

Cela peut prendre plusieurs jours. Une fois l'ESTA approuvé, **gardez le document en votre possession. Votre enfant devra être en possession de ce document au moment du départ.**

Dans le cadre de la loi de 2015, les bénéficiaires du Programme d'Exemption de Visa, **dont les ressortissants français, qui ont effectué un voyage en Iran, Iraq, Libye, Somalie, Soudan, Syrie et ou Yémen depuis le 1^{er} mars 2011 et toutes les personnes qui ont la double nationalité (Iran, Iraq, Soudan ou Syrie) ne peuvent plus voyager sous le Programme d'Exemption de Visa (ESTA)**. Ces restrictions s'appliquent aux demandes ESTA précédemment approuvées ainsi qu'à toutes les demandes d'autorisation de voyage ESTA en cours ou à venir. Les bénéficiaires du Programme d'Exemption de Visa, dont les ressortissants français, ayant déjà obtenu une autorisation de voyage ESTA mais qui répondent à un de ces critères, ne peuvent plus bénéficier du Programme d'Exemption de Visa (ESTA). **Cette nouvelle loi n'interdit pas les personnes qui se trouvent dans ces situations de voyager aux Etats-Unis ; mais une personne qui ne peut voyager dans le cadre du Programme d'Exemption de Visa – ESTA ne peut être admise aux Etats-Unis sans visa américain valide dans son passeport.** Les démarches de demande de visa se font principalement à Paris.

NB : Pour tout enfant de nationalité autre que française ou européenne, les parents devront se renseigner auprès du consulat des USA sur les documents nécessaires à l'entrée dans ce pays **et du pays d'escale** le cas échéant (Angleterre, Irlande, Pays Bas, Canada, Allemagne, Suisse). La délivrance d'un visa est longue, coûteuse, aléatoire et implique un ou plusieurs déplacements à Paris. Nous déconseillons donc ce type de séjour si un visa est nécessaire.



Information générale sur les assurances

ASSURANCES MALADIE, ACCIDENT, RETOUR ANTICIPE

(automatiquement incluses dans le forfait pour les séjours jeunes)

Numéro de police : 2024/191/2024/9001

Produit : SECURITY PASS'PORT WORLDWIDE

Conçu par AVI International – Assuré par DHIG/ Vienna Insurance Group (Koopervativa)

Courriel service client : contact-fr@avi-international.com

GARANTIES (résumé)

Maladie grave, accident grave, rapatriement

En cas d'hospitalisation de l'assuré, mise à disposition d'un billet A/R classe économique et prise en charge des frais d'hôtel pour un ou deux membre(s) de la famille avec un maximum de 2 000€ à 4 000€ selon la durée d'hospitalisation.

Remboursement des frais médicaux à l'étranger : 1 000 000€ (nombre illimité d'évènements) pour tout accident ou maladie n'ayant pas de cause antérieure au départ (les restrictions détaillées sont à votre disposition).

Les petites sommes peuvent être payées directement par l'assuré et seront remboursées par l'assurance au retour, sous condition d'appel à la plateforme d'urgence au moment des faits et de présentation des justificatifs originaux.

NB : les frais médicaux consécutifs à des problèmes de santé ou à des traitements connus avant le départ ne sont pas pris en charge (ex. : maladie chronique, allergie, etc..), y compris les problèmes dentaires, ongles incarnés...

Les accidents liés à la pratique d'activités à risque telles que : saut d'obstacle, vol à voile, ski hors-piste, chasse, parachutisme, compétitions sportives... ne sont pas pris en charge.

Retour anticipé en cas de décès, d'accident grave ou de maladie grave d'un parent proche (sous conditions). Pour les séjours de longue durée (supérieurs à 6 mois), prise en charge du retour dans le pays d'accueil.

Assurance responsabilité civile : dommages personnels et dommages causés à un tiers.

Assurance bagages : bagages endommagés ou perdus en cas de vol, d'agression, d'accident de la circulation, ou du fait de la compagnie de transport) : 3 000€ de plafond d'indemnités (intervient en complément de l'assurance de la compagnie de transport).

Attention, il faut présenter les factures correspondant à la déclaration de perte/vol/dommage.

Garantie annulation

(Nous sommes tenus de proposer cette garantie)

Du fait des engagements pris avec les compagnies aériennes (acompte non remboursable) une garantie annulation (facultative) pour raison médicale (maladie, accident empêchant le départ du participant), perte d'emploi d'un parent, décès d'un parent proche de lignée directe, est proposée en supplément.

Elle représente 3% des frais réglés à Terre des Langues.

Si cette assurance n'a pas été souscrite, voici les retenues :

- Désistement avant le 60^e jour : 400 Euros,
- Désistement entre le 59^e et le 31^e jour : 800 Euros,
- Désistement entre le 30^e jour et le 15^e jour : 50 % du forfait,
- Désistement entre le 14^e jour et le 8^e jour : 80 % du forfait,
- Désistement entre le 7^e jour et le jour du départ : 100 % du forfait.

